

Monsieur le Directeur Général
Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 - Parc-Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel – CS 30001
34 067 MONTPELLIER Cedex 2

Montpellier, le 29 septembre 2020

Objet : Cellules de coordination territoriales

Copie à : Isabelle REDINI, Directrice des territoires et Relations Institutionnelles

Monsieur Le Directeur Général,

Dans le cadre de l'accélération de la circulation du virus Covid 19 dans notre région, l'Agence Régionale de Santé a lancé ces dernières semaines un certain nombre de mesures spécifiques.

Parmi ces actions, la Direction de la santé et de l'Autonomie nous a informés de la mise en place des cellules de coordination territoriales au sein desquelles doivent être représentés l'ensemble des secteurs d'activité sanitaires et médico-sociaux. L'objectif principal de ces lieux de concertation est de s'assurer de la fluidité des parcours et favoriser la mobilisation opérationnelle de l'ensemble des acteurs.

Il apparaît que les modalités d'organisation de ces instances ne sont pas lisibles de la même manière selon les territoires. Alors que sur certains territoires ces instances existent et fonctionnent de manière satisfaisante, sur d'autres territoires certains de nos adhérents n'en n'ont pas connaissance ou n'y sont pas invités malgré le caractère opérationnel et transversal de ces cellules....

Nous vous demandons de vous assurer que l'ensemble des territoires disposent de ces cellules de coordination et à minima qu'elles intègrent les représentants de toutes les activités sanitaires et médico-sociales, de tout statut, pouvant interagir sur un parcours de soins.

En lien avec nos établissements adhérents respectifs, nous pouvons vous aider à contribuer à assurer cette représentativité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, ma meilleure considération.

Délégué Régional FEHAP Occitanie
Philippe JOURDY



Délégué Régional FHF Occitanie
Christian Cataldo

